

# LES OUTILS DE LA POLITIQUE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

### Des actions de coopération à mettre en place :

La politique de prévention de la délinquance s'inscrit dans la durée et dans le cadre d'un mouvement fédérant tous les acteurs. Ce partenariat prend forme au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) mais peut également se constituer dans le cadre de l'intercommunalité (CISPD).

## L'articulation avec le conseil général :

Les deux lois du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et sur la prévention de la délinquance placent respectivement le président du conseil général et le maire au cœur de deux dispositifs complémentaires nécessitant une bonne coopération entre les services.

#### Les outils à la disposition des maires :

- CLSPD/CISPD et son programme de travail (stratégie territoriale);
- Conseil pour les droits et devoirs des familles CDDF (facultatif pour les communes de moins de 50 000habitants)
- L'accompagnement parental (après avis du CG)
- La saisine des autorités partenaires oeuvrant dans le champ social et éducatif (président du CG, juge des enfants);
- Le rappel à l'ordre ;
- La transaction (pour des faits contraventionnels ayant causé un préjudice à la commune au titre de l'un de ses biens et qui ne nécessitent pas d'acte d'enquête homologation par la justice)

# Des moyens complémentaires :

Ils ne sont pas spécifiques au domaine de la prévention de la délinquance mais ils peuvent favoriser une action efficace :

- La médiation sociale en matière de tranquillité publique ;
- Le recours à la vidéo protection
- Le développement de la police municipale

# L'appui financier de l'Etat :

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permet de soutenir financièrement :

- Les actions innovantes de prévention de la délinquance conduites par les collectivités territoriales et les associations (gestion préfecture);
- Les équipements de vidéo protection (gestion nationale).

Les supports documentaires disponibles (à télécharger sur le site <u>www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr</u> rubrique « les outils du maire »):

- Le livret de prévention du maire ;
- Les stratégies territoriales ;
- Le règlement intérieur du CLSPD ;
- Le guide du CDDF;
- Le guide du rappel à l'ordre;
- Le guide de la transaction;
- Le guide de la médiation sociale ;
- Le guide de l'évaluation (de la stratégie territoriale).

Contact préfecture : Bureau du Cabinet- 03.29.77.55.55